LETTRE DE M. B.

*ÉVÊQUE DE ****

AUX CURÉS DE SON DIOCÈSE.

MM.

Il y a quelque temps que je vous adressai une lettre ostensible dans laquelle je traitois théologiquement la Constitution civile du Clergé. Vous aurez bien compris que cette lettre étoit pour le public et pour ceux d'entre vous qui sont assez simples pour croire que la Religion est tout ce qui intéresse le corps du Clergé, et pour penser que ses biens n'étant pas de ce monde, il ne doit nullement se mêler des affaires temporelles.

Mais ayant appris que malgré cette lettre et les raisonnemens qui s'y trouvent, plusieurs Recteurs et Curés, remplis des sots préjugés d'amour de la Patrie et de la

tranquillité publique, se soumettent avec une espèce de joie aux Décrets de l'Assemblée Nationale, je crois de mon devoir de vous faire connoître les vrais motifs de ma résistance à ces Décrets. Ce sont ceux aussi d'une grande partie des Révérends Evêques de ce Royaume. Je vais donc vous initier dans les mystères de l'Eglise.

Je ne crois pas nécessaire de vous recommander le secret sur cette lettre. Je ne l'adresse qu'à quelques-uns de vous qui me sont connus; vous ne la ferez passer qu'à ceux dont vous serez sûrs : car si elle étoit divulguée, elle porteroit les coups les plus terribles à la Religion, ou plutôt au Clergé, en faisant connoître l'esprit qui le dirige et qui l'a toujours dirigé.

Les Décrets de l'Assemblée Nationale établissent l'élection des Evêques et des autres Pasteurs, et la confient au peuple.

Vous sentez, ainsi que moi, quel tort ces élections vont faire au Clergé. On ne pourra plus devenir Evêque ni Curé, qu'après avoir, par sa conduite, mérité le suffrage du public. Quelles peines, quels travaux! Il faudra avoir bien rempli ses devoirs dans des fonctions subalternes, les avoir exercées pendant nombre d'années,

et s'être rendu recommandable par, ce que le vulgaire appelle, des vertus évangéliques.

Dans l'ancien régime il n'étoit pas si difficile de parvenir aux Postes les plus éminens de l'Eglise. Lorsque mes parens me firent prendre l'état ecclésiastique, ils avoient déja traité avec le Prélat chargé de la feuille des Bénéfices, et j'étois assuré de jouir du revenu de quelque bonne Abbaye, en attendant le premier Siège épiscopal qui viendroit à vaquer. Parvenu à l'Épiscopat par ces moyens canoniques, vous savez que je m'y suis comporté avec la même sagesse, et que jamais on ne m'a vu accorder une Cure à ce qu'on appelle le mérite. Je ne me suis jamais laissé séduire par les talens, par les vertus des Candidats, et j'ai toujours eu soin de ne placer que des personnes qui me fussent dévouées, dont je connusse les dispositions à l'intrigue, et qui, par ces qualités essentielles, pussent servir utilement le corps du Clergé dans des temps orageux. Je n'ai qu'à me féliciter de m'être si bien conduit, et je vois avec plaisir que vous vous montrez presque tous dignes de mon choix. Il faut que votre zèle s'accroisse à l'aspect du danger, et

vous devez vous opposer de toutes vos forces à ce que ces élections puissent être établies. J'ai tâché, dans ma lettre ostensible, de prouver que ces élections n'avoient jamais eu lieu dans l'Eglise, quoique vous et moi sachions bien que dans les premiers temps elles existoient.

C'est par les vertus de ces Prélats choisis par le peuple, que la Religion s'est établie ; c'ést par les vertus de ceux que l'on pourroit choisir encore, qu'elle reprendroit sans doute sa première splendeur. Ces Pasteurs pourroient ramener au bercail les brebis qui se sont égarées, et en retournant à la primitive Eglise, on pourroit fixer un point où se rallieroient tous les Chrétiens séparés par des schismes et des hérésies.

Mais vous savez qu'il nous importe peu que la Religion soit florissante, ou non, pourvu que le Clergé soit toujours riche et puissant. Vous savez qu'elle n'est qu'un prétexte, aux yeux des Prélats instruits, pour étendre le pouvoir et la considération du corps du Clergé. Or que deviendront cette puissance et cette considération ? Nous serons, comme les autres Citoyens, soumis

aux Loix; nous serons élus par le peuple, et dès-lors nous n'aurons de pouvoirs que ceux que notre ministère nous donne sur les ames, et de considération que celle que nous pourrons mériter par nos vertus personnelles.

Je ne peux m'empêcher, en voyant notre grandeur prête à s'éclipser, de regréter ces temps heureux où un Evêque résistoit au Monarque légitime, lançoit sur lui l'anathême, soulevoit ses Sujets, le détrônoit, lui faisoit demander pardon des fautes qu'il n'avoit point commises, le faisoit raser et renfermer dans un cloître. Quels temps heureux! Que l'Eglise étoit brillante alors! (J'entends par Eglise le Clergé). Que le peuple étoit alors soumis! Avec quel aveuglement il obéissoit à nos ordres! Falloit-il faire massacrer une portion des Citoyens? Nous n'avions qu'à parler. Nous donnions le signal du meurtre, et nous marchions nous-mêmes à la tête des assassins. Cet heureux temps n'est plus. Une race de vipères est sortie de l'enfer; des hommes appellés philosophes, sont venus instruire ce peuple; ils lui ont appris à se connoître, à accorder la Religion et les mœurs

publiques, à distinguer dans le Prêtre, l'homme et le Ministre des Autels ; ils ont rompu les chaînes dont nous avions chargé ses mains, et arraché le bandeau dont nous avions couvert ses yeux.

Le Clergé prévit les funestes effets de cette doctrine. Nous voulûmes détruire ces monstres dans leur naissance. Vous savez avec quel zèle nous avons persécuté ces hommes coupables. Nous en avons fait périr plusieurs sur l'échafaud ; d'autres ont terminé leurs jours dans les cachots les plus obscurs ; d'autres ont été bannis de leur patrie qu'ils éclairoient. Nous avons réussi à couper ces serpens ; mais chaque morceau est devenu un serpent entier ; de la cendre des victimes immolées à notre intérêt, il est sorti bientôt des vengeurs ; on nous a démasqués. La doctrine de ces détestables Philosophes s'est accréditée, et à présent il est douteux que nous pussions trouver en France un seul homme capable de servir nos projets ; tels qu'un Jacques Clément, un Jean Châtel, un François Ravaillac.

Si notre crédit est détruit à ce point, vous devez croire qu'il sera totalement

anéanti, si les élections populaires sont *rétablies*.

Le second article de la Constitution civile du Clergé porte défense de recourir à Rome pour l'institution canonique et les fonctions administratives des Diocèses et des Paroisses.

Il faut avouer, à la honte de notre Corps, que c'est lui-même qui s'est attiré une partie des maux qu'il éprouve aujourd'hui. Le désir de commander nous a portés trop loin. Nous avons voulu nous soustraire à l'autorité du Pape ; et chaque Evêque a eu l'ambition d'exercer dans son Diocèse une jurisdiction indépendante du souverain Pontife. Il nous a été d'autant plus facile de faire approuver cette doctrine, qu'elle est conforme à la raison et à la primitive Eglise. Mais nous avons commis une très-grande imprudence, en faisant valoir cette prétention, quoique fondée. Nos Prédécesseurs étoient bien plus sages ; ils avoient su, en reconnoissant la puissance du Pape, et en ne lui fixant point de bornes, se rendre ainsi indépendans du Monarque et des Loix de l'Empire dans lequel ils exerçoient leurs fonctions. Un Evêque n'étoit point Sujet du Souverain, il étoit Prince-Vassal du Pa-

pe, qui exerçoit sa souveraineté sur tous les Empires chrétiens. Ainsi quoique soumis au Chef de l'Eglise, nous en étions cependant plus puissans; nous pouvions commander aux Rois, loin de leur obéir; et notre pouvoir qui s'exerçoit spirituellement, étoit supérieur à celui des Rois; comme l'ame est supérieure au corps.

Énorgueillis de nos succès, nous avons cru que nous pourrions conserver ce même degré de puissance sur les Rois et sur les peuples, sans nous soumettre au Souverain Pontife; et par-là nous avons tout perdu. En citant imprudemment la primitive Eglise, nous avons attiré les regards sur ces temps de gloire pour la Religion et d'humilité pour le Clergé, et nos adversaires ont fait voir que nous étions nous-mêmes bien éloignés de notre institution. On veut nous y rappeller.

Si nous n'avions pas secoué le joug de l'obéissance envers le Souverain Pontife, nous pourrions nous retrancher auprès de lui, et dire que, tenant notre puissance de lui, lui seul peut y mettre des bornes. Nous ne pouvons le faire aujourd'hui avec pudeur. Nous le faisons cependant; mais malheureusement on se sert de nos pro-

pres armes pour nous combattre, et en vérité nous sommes fort embarrassés.

Mais comme le gros public ne connoît point tout ce que nous avons dit et écrit sur ce sujet, il ne faut pas manquer cependant de nous appuyer du Souverain Pontife, pour empêcher l'exécution de la Constitution civile du Clergé. Si, par malheur, le Pape étoit assez Philosophe pour approuver cette maudite Constitution, nous avons des armes toutes prêtes : nous nierons son autorité, nous invoquerons un Concile national. Ainsi vous voyez que nous pouvons encore nous tirer d'embarras. Mais avant de vous enseigner les moyens que le Clergé doit employer pour se mettre à l'abri des maux dont il est menacé, il faut vous les faire tous connoître.

Le troisième article du Décret sur la Constitution civile du Clergé abolit la forme actuelle des Chapitres.

C'est ici, mes chers Frères, que l'on attaque le plus ouvertement l'esprit de l'*Eglise*. Quoi! un Evêque, des Chanoines seront obligés de travailler eux-mêmes.

Est-ce pour prier Dieu, que nous sommes Prélats ?

Est-il de la majesté d'un Evêque, de la dignité d'un Chanoine, d'enseigner lui-

même la doctrine évangélique, de porter lui-même la consolation dans l'ame d'un malheureux pécheur? Nos adversaires ont toujours cette maudite primitive Eglise à nous jeter à la tête. Mais quand je me suis fait Evêque, je savois que je jouirois d'un très-grand revenu, sans être tenu à aucun travail. Les Chanoines savoient en se faisant Chanoines, qu'ils pourroient passer leurs jours dans une molle indolence, et qu'ils pourroient laisser

A des Chantres gagés le soin de prier Dieu.

L'on veut réduire le nombre des Evêchés et des Paroisses. C'est ici, mes chers Frères, que votre attention doit redoubler; car les Recteurs y sont intéressés comme les Evêques.

Pour soutenir cette réduction, on ose dire que ce n'est pas l'Etat qui est dans l'Eglise, mais l'Eglise qui est dans l'Etat; que les Ministres des Autels étant destinés à l'utilité publique, il importe au public que leur nombre soit proportionné aux besoins, et qu'il n'existe pas un nombre excessif de Prêtres qui étant inutiles au public, dès-lors lui sont à charge.

Il est aisé de prouver que c'est une hérésie abominable. En effet, les biens du

Chrétien ne sont pas de ce monde ; que lui importe d'être bien ou mal sur la terre ? La vie n'est qu'un passage ; et lorsque nos Prédécesseurs ont trouvé le moyen de s'emparer d'une grande portion des propriétés du Royaume, quand ils ont engagé les pères à dépouiller leurs enfans, n'étoit-ce donc pas dans une louable intention ? De peur que ces enfans ne se fussent damnés en faisant un mauvais usage de leur fortune, et afin de les sanctifier par l'épreuve de la misère.

Il est donc nécessaire que le Peuple Français soit très-malheureux, qu'il soit vexé de toutes manières, pour entretenir le luxe et l'oisiveté des Prêtres dont il n'a que faire. C'est le vrai et le seul moyen de le rendre heureux dans l'autre vie.

Je sais, et vous savez aussi, que cette réduction n'est qu'un objet de discipline, et qui n'attaque point le culte; que ces maudits Représentans de la Nation le respectent, et que tous leurs travaux n'ont pour but que de le rendre plus pur, en nous rappellant à la primitive Eglise. C'est bien ce qui nous fâche. Nous aurions bien voulu qu'ils eussent touché à l'encensoir. C'est alors que nous eussions fait un beau

bruit : mais quoiqu'ils ne l'aient point fait, il est de notre devoir, et sur-tout, de notre intérêt de les en accuser ; en réduisant le nombre des Evêchés et des Paroisses, ils nous en donnent un bon moyen. Le Souverain de la France n'a pas le droit de faire cette réduction ; mais le Clergé a au contraire le droit d'établir autant d'Evêchés qu'il y a de Villes, et autant de Paroisses qu'il y a de rues dans les Villes et de hameaux dans les Campagnes ; et le Peuple sera encore trop heureux de nous payer honorablement. Ce n'est point pour le Peuple qu'existe un Evêché. Tout le monde sait que nous autres Evêques nous ne lui rendions pas de grands services. Un Evêché est fait pour un Evêque ; et prétendre le contraire, c'est vouloir démentir ce qu'il y a de plus vrai, et attaquer un usage établi depuis plusieurs siècles.

Vous sentez, comme moi, quel tort cette réduction fera à un grand nombre d'Evêques et de Recteurs. Plusieurs Evêques ne le seront plus qu'*ad honores*. Enlever ainsi à un Evêque son Evêché, n'est-ce pas porter l'atteinte la plus marquée aux propriétés ? N'est ce pas voler sur l'Autel ? Car enfin, il est peu d'Evêque qui n'ait

acheté son Evêché : c'est un fait dont personne ne doute. Or, ce qu'on a acheté on le possède à juste titre. C'est un bien tout comme un autre, et on nous l'enlève. Vos Cures sont bien à vous, et au même titre assurément, et l'on veut vous en priver ; c'est une chose abominable! Mais nous n'osons faire valoir ces raisons, parce que dans nos marchés nous mettions un peu de décence ; et quoiqu'on sût très-bien que nous achetions et vendions les Bénéfices, nous n'en convenions pas publiquement. Ainsi, nous sommes forcés d'employer d'autres armes ; et je vous les ferai connoître après vous avoir exposé le détail de tous les maux auxquels notre Corps est exposé.

Le plus grand de tous, celui qui nous affecte le plus, c'est la privation des biens immenses dont jouissoit le Clergé. Nous savons très-bien comment ces richesses ont été accumulées par nos Prédécesseurs. La fin du monde annoncée comme prochaine, les Croisades prêchées par Saint Bernard, qui promettoit cent *acres* de terre dans le Ciel à quiconque en donneroit dix sur la terre au Clergé, la ruse qui fut

employée pour excroquer la dîme, cette Lette de Jesus - Christ que nous fîmes paroître, et le Diable qui vint ensuite confesser qu'il falloit payer la dîme, ce qui détermina une Assemblée Nationale, sous Charles Magne, à la consentir : tout cela n'étoit pas mal-adroit. Cent autres tours de cette espèce, ont fait qu'avec une sorte de raison on nous a comparés à ces coureurs de legs dont parle Horace.

Quoiqu'il en soit, nous possédions ces richesses et nous en jouissions paisiblement. Aujourd'hui, cette maudite Assemblée Nationale déclare ces biens à la disposition de la Nation, et l'on nous a réduits, nous Evêques, à 12000 livres de pension. N'est-ce pas ridicule? Quoi! je serois réduit à 12000 livres, et en y ajoutant la moitié du surplus de la valeur de mon Evêché, je serois réduit à 30000 livres! Qu'est-ce que 30000 livres pour un homme accoutumé à jouir de 200000 livres de rente, y compris le revenu de toutes les Abbayes dont j'étois pourvu ? Je m'étois accoutumé à dépenser 200000 livres par an : j'avois réglé ma dépense sur cette somme.

Avec des revenus si considérables, nous imposions au Peuple par notre magnificence. L'éclat qui nous environnoit, éblouissoit ses yeux, et l'empêchoit d'appercevoir la conduite peu édifiante de la plupart de nos Confrères; mais aujourd'hui nous allons être à découvert.

Voilà, mes très-chers frères, les maux dont nous sommes menacés. Voyons s'il existe encore quelque espoir de remède.

L'Assemblée Nationale nous fournit elle-même un moyen de guérison. Elle a ordonné que tous les Fonctionnaires publics prêteroient serment d'adopter la Constitution civile du Clergé. On veut nous faire jurer, comme si nous ne jurions pas assez déja contre la révolution. Eh bien! il faut tenir bon, ne point prêter ce serment, et l'on sera bien embarrassé. Cependant, comme ce moyen que nous avions d'abord regardé comme immanquable, commence à nous manquer, il faut avoir recours à quelques autres.

D'abord, il faut traiter d'apostats tous ceux qui ont prêté ce serment; il faut traiter de sacrilèges, ceux qui achètent des biens nationaux, afin d'écarter les acheteurs, et qu'ils soient donnés à vil prix.

Par là ils ne produiront pas de quoi payer la dette de l'Etat, et nous pourrons réussir à amener du trouble; mais ce temps heureux seroit très-èloigné, et pourroit même nous échaper par une bonne administration des finances : il faut avoir recours à des moyens plus prompts.

Il faut soulever toutes ces femmes dont vous dirigez les consciences, tous ces fanatiques, tous ces hommes qui aiment le trouble, parce qu'ils espèrent dans le désordre faire quelques coups de main; il faut tâcher d'exciter quelque commotion populaire, que nous ne manquerons pas de faire passer pour un mécontentement général; il faut séduire les uns, soudoyer les autres : il vous est aisé de conduire vos Paroissiens à la révolte. Pour les y déterminer, dites-leurs que les Fonctionnaires qui nous remplaceront seront sans titres, que les mariages qu'ils feront seront nuls, les baptêmes et les autres Sacremens qu'ils administreront, des sacrilèges. Cela n'a pas le sens commun; mais n'importe.

Ces simples Habitans des Campagnes sont faciles à tromper, et vous croiront; ils ne croiront pas que la bouche qui leur prêche les vérités de l'Evangile, puisse

s'ouvrir pour proférer des mensonges qui insultent à cette Religion dont vous êtes les Ministres. Plus le crime sera grand, moins ils vous croiront capables de le commettre, et à force d'impudence, vous passerez pour vertueux.

Vous direz qu'en s'emparant des biens du Clergé, on s'est emparé du bien des pauvres, quoiqu'il soit vrai qu'ils eussent à peine *les miettes qui tomboient de nos tables ;* vous direz que notre luxe étoit nécessaire à la majesté de la Religion. En effet, n'est-il pas ridicule de voir un Evêque se promener sur ses jambes, ou n'avoir plus qu'une ou deux voitures et cinq ou six laquais, car c'est tout ce que nous pourrons avoir avec 30000 livres de rente : encore les faudroit-il manger en Province.

Vous direz que notre luxe étoit utile, même à la société.

Nous faisions vivre à l'aise
Nombre d'honnêtes gens, Laquais, Porteurs de chaise.

De jolies femmes recevoient de nous une forte part de nos Bénéfices : vous m'avouerez que nos revenus ainsi employés, tournoient bien plus à l'avantage du Public, que s'ils eussent été destinés à entretenir

des milliers de péres de famille, Commerçans, Artisans ou Laboureurs.

Vous prêcherez contre les Décrets de l'Assemblée Nationale, mais avec circonspection, de peur de vous attirer quelque mauvaise affaire. Au surplus, si quelques-uns de vous, emportés par leur zèle, outrepassoient certaines bornes, et que la Justice leur fît éprouver les châtimens destinés aux infracteurs des Loix, ne craignez rien; nous les canoniserons.

Je vous crois trop prudens pour vous exposer ainsi; mais ne connoîtriez-vous point quelque fanatique, quelque sot qui pût servir à nos projets?

Autrefois, au lieu d'un, on en eût trouvé mille.

Mais aujourd'hui, l'espèce en est rare. Cherchez toujours. Il faudroit trouver un homme assez simple pour s'exposer au point..... de se faire pendre, par exemple. Vous devinez de quelle utilité seroit, pour notre cause, un pareil homme: nous crierions aussi-tôt au Martyr : peut-être réussirions-nous à faire faire des miracles à sa cendre; non de ces miracles dont nous parle l'Ecriture, mais de ceux que l'on a vu s'opérer sur le tombeau de Pâris. Cela produiroit un excellent effet.

La ci-devant Noblesse nous sert beaucoup en ce moment. Nous devons lui prêter un mutuel secours. Elle s'appuie de nous pour tâcher de rétablir l'ancien ordre de choses, et elle crie peut-être aussi haut que nous à l'impiété et au sacrilège. Nous devons nous appuyer d'elle aussi, et crier aussi haut qu'elle, que la Monarchie est détruite, parce que le Monarque n'est plus despote.

Je vous engage à lire l'Ouvrage d'un hérétique qui défend très-bien le Clergé Catholique ; d'un Anglais qui s'intéresse beaucoup au bonheur de la France (à ce qu'il dit); d'un Philosophe qui applaudit au fanatisme, et cherche à l'exciter ; d'un grand publiciste qui se déclare l'Apôtre du despotisme ; d'un Citoyen qui approuve les privilèges exclusifs des Corporations et des individus : ce sont *les Réflexions d'Edmond Burke, sur la révolution de la France.*

Cet Auteur raisonne merveilleusement. Il dit qu'il aime les préjugés, parce qu'ils sont des préjugés. Pour prouver l'utilité des distinctions de rangs, il dit qu'un Laboureur n'atèle point ses moutons à la charue, ne tond point ses chevaux, et ne

monte point sur ses bœufs. Je n'entends pas trop bien ce passage ; car en France les hommes sont hommes (*) : aparemment qu'il en est autrement en Angleterre, et qu'il s'y trouve des hommes-chevaux, des hommes-moutons, des hommes-ânes, etc. Le raisonnement de M. Burkc porteroit à le croire.

Ce M. Burke dit que Henri IV étoit un Roi très-sévère; que les Romains étoient un Peuple méprisable ; que les Anglais respectent leurs Rois bien plus que les Français, quoique de temps en temps ils les fassent mourir sur l'échafaud ; mais c'est une bagatelle qui ne doit pas tirer à conséquence.

Il dit que la Couronne d'Angleterre est héréditaire, et qu'il n'y a jamais eu que des *déviations* à la Loi d'hérédité. Il donne pour raison de ces *déviations*, la différence d'opinions religieuses : d'où il suit qu'en Angleterre on a le droit de détrôner son Roi, quand il ne veut pas manger du *rost-*

(*) Bien, il est vrai qu'en France il existe beaucoup d'hommes-*singes*. En Angleterre on appelle ces hommes *Munk* ou *Munkey*; ce qui veut dire *Moine* ou singe; et *Munkery* veut dire société de Moines, action de Moine, *ou singerie*.

beef le Vendredi, et que par la même raison on a le même droit en France, lorsque le Roi veut prendre un bouillon ou manger un poulet un jour maigre.

Comme ensuite il calomnie Henri IV; il fait entendre que la Ligue défendoit une juste cause. Et en effet, Henry IV ne mangeoit ni hareng *sauret*, ni fromage de Hollande, ainsi il devoit être détrôné. Nous pouvons aussi tirer cette autre conséquence de ces principes lumineux et de saine politique, c'est que si le Restaurateur de la liberté Françoise tomboit dans quelque hérésie, (et nous pouvons dire qu'il l'a fait en sanctionnant le Décret sur le Clergé,) nous pourrions le détrôner, si nous étions assez forts pour le faire. Mais hélas! nous n'avons pas cette puissance, et ces maudits Philosophes que nous accusons d'avoir détruit la Monarchie, parce qu'ils ont fixé des bornes au pouvoir du Monarque, sont pleins de respect pour les Rois, et ont appris aux Peuples à les respecter en Citoyens, et à ne plus les servir en esclaves.

Je ne saurois trop admirer l'Ouvrage de ce M. Burke. Il dit qu'il eût bien mieux valu faire banqueroute que de payer la

dette de l'Etat avec les biens dont jouissoit le Clergé. Cela doit donner beaucoup de confiance aux créanciers du Gouvernement d'Angleterre.

Mais revenons à ce qui nous regarde. On veut nous faire prêter un serment. Et quel serment ! D'être fidèles à la Patrie, à la Loi et au Roi , et d'adopter la Constitution civile du Clergé. Nous, soumis à la Patrie, aux Loix, au Monarque ! Ah ! tout sera donc renversé ? Le Roi, les Loix, la Patrie, tout doit fléchir sous le joug de notre intérêt personnel : c'est du moins ce qui a existé de tout temps. Adopter la Constitution civile du Clergé ! Le pouvons-nous faire ? Quoi ! on veut que nous approuvions une Loi qui nous ôte nos richesses et notre crédit ! c'est se mocquer de nous.

Malheureusement il y a beaucoup de faux-Frères dans notre Corps. De tous les Départemens de la France on reçoit nouvelle de la prestation de serment de quantité d'Ecclésiastiques ; et ce qu'il y a de désagréable , c'est que la plus grande partie de ceux qui prêtent ce serment, est composée de gens connus par leurs vertus et par leurs talens. Ceux qui s'y refusent, au contraire, sont en général divisés en sots qui sont trom-

pés, et en fripons intriguans qui trompent. N'importe, mettons-nous au-dessus de l'opinion afin de la diriger , et tenons ferme.

Je vous ai déja dit qu'il falloit soulever les femmes : ce sexe nous a tant d'obligations ! Je ne parle point de ces mères de famille, qui sont assez sottes pour s'occuper de leur ménage, pour aimer leurs maris, leurs enfans, et qui se félicitent du bonheur qui se prépare pour eux. Mais adressez-vous à ces femmes qui, après avoir mené dans le monde une conduite peu réglée, se sont fait prudes lorsque l'âge leur a interdit le droit d'être coquettes ; qui se voyant abandonnées des hommes du monde, ont recours à nous pour se procurer

De l'amour sans scandale et des plaisirs sans peur.

Qu'elles aillent dans les sociétés crier à l'impiété ! Pour les y engager, montrez-leur ma Lettre ; et soyez persuadés que si jamais le Clergé a dans son parti toutes les femmes galantes, et , par leur moyen, la plupart de leurs maris et de leurs amans, il pourra se vanter d'avoir plus de la moitié de la Nation de son côté , et alors nous pourrons faire une contre-révolution le plus facilement du monde : c'est ce que je souhaite.